

**MG06 – Les brevets au service de l'ingénieur**

Examen final

*Durée : 1h30 - Aucun document autorisé*

**Questions de cours (12 points)**

---

1. Rappelez et définissez les quatre critères de brevetabilité
2. Définissez les 3 catégories d'invention : brevets d'application, brevet de perfectionnement, brevet dominant
3. Dans quels cas est-il préférable pour une entreprise de ne pas déposer de brevet ?
4. Comment le brevet peut-il être utilisé dans la stratégie concurrentielle de l'entreprise ?
5. Qu'est-ce qu'un « patent troll » ?
6. Citez quatre motivations à l'utilisation d'une stratégie de licence de brevets par les entreprises.

**Etude de documents (8 points)**

---

A partir du texte ci-joint et de vos connaissances vous indiquerez en quoi les nouvelles stratégies en matière de propriété intellectuelle que développent les entreprises s'inscrivent dans une conception nouvelle du management de l'innovation.

## ***GE libère une partie de ses brevets pour stimuler l'innovation venue de l'extérieur (avril 2013)***

Il n'y a pas si longtemps, les entreprises étaient très jalouses de leur patrimoine en termes de propriété intellectuelle. Les brevets et autres instruments de gestion de l'IP (*intellectual property*) garnissaient les coffres forts. Des armées d'avocats se chargeaient de poursuivre les chapardeurs de concepts, d'idées ou autres éléments immatériels. Les portefeuilles de brevets demeurent un actif à très haute valeur inscrite dans le bilan des entreprises modernes. Les récentes bagarres entre Apple et Samsung, ou le rachat de Motorola par Google, essentiellement pour s'accaparer la cagnotte intellectuelle du fabricant, rappellent à quel point la propriété intellectuelle joue un rôle clé dans la stratégie industrielle.

Les choses changent, néanmoins. Aujourd'hui, le groupe General Electric (GE), l'un des plus importants opérateurs industriels du globe, annonce un revirement dans sa politique en la matière. La firme américaine entend en effet mettre à disposition près de 20.000 brevets, afin de stimuler l'innovation autour d'elle. Le groupe américain s'est lié, pour ce faire, avec Quirky, une plate-forme d'innovation ouverte qui met en relation des entrepreneurs et autres innovateurs. La communauté Quirky pourra analyser exploiter les technologies proposées par GE. Cette initiative d'open innovation, encore expérimentale, pourra être étendue par la suite.

GE n'est pas le premier à opérer ce mouvement. L'année dernière le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), en France, a décidé de mettre également à disposition de PME et de startups une petite partie de son portefeuille de brevets. Google, de son côté, adopte une stratégie assez agressive de mise à disposition libre de brevets. Cette dernière fait grincer des dents chez beaucoup de ses concurrents qui contre-attaquent pour verrouiller les choses. Plus loin dans le passé, au cours de la dernière décennie, déjà, IBM ou SUN Microsystems, s'y étaient mis également. IBM avait notamment libéré quelques paquets de brevets afin de faciliter le développement de l'industrie du logiciel open source.

Ces initiatives annoncent-elles un changement à venir de l'approche traditionnelle défensive de la propriété intellectuelle ? Rien n'est sûr. Mais les tentatives se multiplient. Dans le cadre très strict des Nations Unies, quelques groupes pharmaceutiques ont accepté, en 2011, de dévoiler certaines informations relatives à leurs brevets. Selon Yann Ménière, professeur à l'école des Mines de Paris, le modèle du brevet pourrait connaître, dans l'avenir, une évolution qui pourrait le rendre compatible avec les modèles ouverts qui se développent aujourd'hui dans de nombreux secteurs industriels. Yann Ménière cite le *Green Patent Commons*, par exemple, un pool de brevets dans le domaine de l'agronomie et des technologies vertes alimenté par des entreprises qui acceptent d'y placer des brevets en leur possession. Le BioBricks, du MIT, est un projet similaire, dans le domaine de la génétique. Mais comme l'indique le professeur français, le mouvement de l'ouverture des brevets, même s'il peut s'avérer révolutionnaire pour le futur de l'innovation dans toutes les disciplines, n'est encore qu'embryonnaire.